Envoyé en préfecture le 19/01/2023
Reçu en préfecture le 19/01/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230112-DEC202301-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

12 JAN 2023

DEC202301
Objet : signature d'une convention de prestation de service intellectuelle avec l'association SAGESS

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros) ;

VU le projet de convention ;

CONSIDERANT que la médiathèque communale souhaite proposer des expositions dans le cadre du programme culturel de la commune ;

CONSIDERANT que la médiathèque a été sollicitée par le Service Accueil de Jour unité « Monzière » de l'association SAGESS, basé 4 Chemin de Conton à Bellerive sur Allier pour accueillir une exposition sur le thème du carnaval ;

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention à ce titre ;

DECIDE de conclure une convention de prestation de service intellectuelle pour l'accueil d'une exposition sur le thème du carnaval réalisée par le Service Accueil de Jour unité « Monzière » de l'association SAGESS

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)